

Synthèse des observations du public

Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1310

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 28/05/2014 au 19/06/2014 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-24-juin-2014-a492.html

Nombre et nature des observations reçues : 0

Aucune contribution n'a été déposée sur le site de la consultation.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 23/07/2014

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.

Aucune observation formulée sur le site de la consultation